

Les parents de Marina condamnés à trente ans de prison

Source : Libération, www.liberation.fr

Date de publication : 26/06/2012

La peine prononcée contre les parents de la petite fille torturée dépasse, pour ce qui est de la durée de sûreté (vingt ans), les réquisitions du parquet.

Les parents de Marina, morte à 8 ans à l'été 2009 sous leurs coups, après une courte vie de torture et d'humiliations, ont été condamnés mardi par la cour d'assises de la Sarthe à 30 ans de réclusion, alors que les associations de protection de l'enfance préparent déjà «*l'après-Marina*».

Eric Sabatier et Virginie Darras, âgés de 40 et 33 ans, sont restés de marbre en apprenant leur condamnation à la même peine de 30 ans de réclusion, assortie de la peine de sûreté maximale, 20 ans.

Dans ses motivations, la cour a évoqué le climat de «*terreur*», dans lequel vivait la fillette ainsi que les «*traitements cruels et inhumains*» qui lui étaient infligés et qui ont fini par provoquer sa mort.

Cette condamnation lourde a cependant satisfait les avocats de la défense qui voulaient absolument éviter la peine maximale encourue. «*Notre objectif était que M. Sabatier échappe à la perpétuité, on peut être soulagé*», a ainsi commenté Me Véronique Sousset.

Les quatre associations de protection de l'enfance, parties civiles, se sont dites aussi satisfaites de cette condamnation, mais elles avaient déjà le regard tourné vers «*l'après-Marina*».

Elles veulent désormais ensemble attaquer l'Etat pour dysfonctionnement des services et faute lourde après le classement sans suite d'un signalement de maltraitance par le parquet en octobre 2008.

Les associations ont annoncé qu'elles allaient aussi réfléchir ensemble à des propositions de loi afin d'améliorer la protection de l'enfance.

Car, pour Marina, les alertes et signalements de maltraitance se sont multipliés, en vain. «*Cette enfant n'a pas eu la protection qui lui était due*», a reconnu lors de sa plaidoirie l'avocat général.

A l'issue de 11 jours d'audience, qui auront été une longue et difficile litanie des tortures et humiliations subies par la fillette, une question reste néanmoins sans réponse: pourquoi ce couple qui a eu six enfants (dont le dernier est né en prison), s'est acharné sur Marina ?

«Je n'ai pas trouvé les mots»

«*Tout au long de ce procès, je n'ai pas trouvé les mots, le pourquoi, le comment de ce que j'ai pu faire à ma fille*», a avoué en larmes, la mère, mardi matin.

Le procès aura néanmoins apporté des éléments de compréhension sur la genèse de cette enfant «*souffre-douleur*», non-désirée par sa mère au point que celle-ci va accoucher sous X, avant de revenir sur sa décision.

Mais Marina restera le symbole de l'échec du couple et prendra des coups dès l'âge de deux ans : de simples punitions qui vont se transformer en projections contre les murs, des douches froides, des étranglements, des coups de poing, de sangles, des strangulations...

Dans ce procès marathon, avec des audiences durant parfois dix heures, le moment fort aura été la projection de la vidéo de l'audition de la fillette par la gendarmerie : Marina est joyeuse, rit à gorge déployée. Quarante-quatre minutes irréelles lors desquelles la fillette ne trahira pas ses parents, de peur de les perdre.

Un an plus tard, dans la nuit du 6 au 7 août 2009, elle va succomber à une dernière journée de coups et de douches froides, seule, nue et gelottante dans le sous-sol de la maison familiale.

Les parents tenteront de masquer sa mort en faisant croire à sa disparition, un mois plus tard. Mais, acculés, ils finiront par avouer les faits. Le corps de la fillette sera retrouvé enroulé dans un drap entouré de dix sacs poubelle, dans une malle plastique où du béton a été coulé, cachée dans un local technique d'une entreprise d'assurances près du Mans.